



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 12 octobre 2021

PROCÈS-VERBAL N° 2

PRÉSIDENT	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	34
MAJORITÉ ABSOLUE	18
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mmes Sandra Michel et Jessica Simhon, et MM. Fabrice Gaumann, André Strebel et Olivier Thyssen
CONSEILLER ABSENT	M. Alexandre Mestral
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr MM. Denis Krebs, Anthony Hinder M. Joly est excusé

1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à tous et rappelle les règles sanitaires en vigueur pendant l'assemblée. Il informe également qu'un apéritif suivra la séance, accessible sur présentation du certificat COVID. Il remercie les membres du Conseil pour leur compréhension et passe la parole à la Secrétaire.

La Secrétaire procède à l'appel qui constate la présence de 34 Conseillers.

2) ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 24 août 2021

4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :
 - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Région de Nyon
 - Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)
7. Préavis municipal n° 7/2021
Arrêté d'imposition 2022
Rapport de la commission des finances
8. Préavis municipal n° 8/2021
Parc Jura Vaudois – Charte 2023 - 2032
Nomination de la commission
9. Propositions individuelles et divers
10. Extrait des décisions

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 AOÛT 2021

Le procès-verbal est passé en revue page par page et ne fait l'objet d'aucune remarque ou commentaire.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président informe l'assemblée que la séance du mois de décembre se tiendra le jeudi 9 décembre 2021 en lieu et place du mercredi 8.

Il poursuit en citant l'article 64 du Règlement du Conseil communal qui traite du registre des intérêts. A ce propos, il est bon de rendre attentifs les conseillers sur les éventuels liens personnels et directs qui pourraient les concerner selon les sujets abordés et d'en prendre la bonne mesure.

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic revient sur les 100 premiers jours de son mandat au travers d'un discours ci-dessous reproduit :

« La coutume veut qu'un chef d'état ou un patron d'une entreprise importante fasse un bilan des 100 premiers jours... Je vais donc faire de même ce soir en tant que Syndic de Gingins.

Comme je l'ai déjà mentionné lors du Conseil du mois d'août, j'ai trouvé une administration bien rodée, avec des employés expérimentés et efficaces.

Il fallait juste créer et instaurer une bonne ambiance entre différentes personnes. Un bon début est fait et on va continuer dans ce sens.

Au sein de la municipalité, les séances hebdomadaires se passent très bien et les nouveaux élus, dont moi-même, se sont très bien intégrés et nous formons une bonne équipe. Les séances avec les différentes commissions se sont bien passées et je suis sûr que ça restera comme ça aussi à l'avenir.

Je suis quotidiennement confronté aux petits problèmes des habitants : parkings, qu'on n'a pas assez ; lierre qui envahit les troncs ; arbres qui font de l'ombre, clocher qui manque d'éclairage, etc... Tout ça ne me pose évidemment pas beaucoup de problèmes.

Le seul point qui m'inquiète depuis mon entrée en fonction : les finances !

Les résultats des dernières années, déficitaires, font que nous avons de plus en plus de difficultés à faire face au paiement des factures car les déficits ont creusé un trou au niveau des liquidités au fil des ans. Cette situation est provoquée essentiellement par l'explosion des charges péréquatives ; la part de nos recettes fiscales que nous devons reverser au Canton est passée de quelque 60% en 2011 à 80% en 2020. En conséquence, les 2 millions empruntés à court terme ne peuvent pas être remboursés et à l'échéance, nous serons dans l'obligation de réemprunter directement le même montant. Nous serons également bientôt obligés d'emprunter le 3^{ème} million, voté le 24 août dernier.

Il est donc très important de retrouver un équilibre dans les comptes de la commune afin d'éviter des emprunts supplémentaires d'une part, et commencer à s'occuper de rembourser les emprunts existants d'autre part. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons une nouvelle augmentation du taux d'imposition avec le préavis N° 7. Ce ne sera peut-être pas suffisant mais c'est en tout cas un pas dans la bonne direction.

Nous ne sommes pas la seule commune avec ces mêmes problèmes mais nous devons nous occuper de nos comptes et être prudents en ce qui concerne les investissements à l'avenir et au niveau des coûts de fonctionnement de la commune.

Nous allons devoir mettre l'ouvrage sur le métier, ce ne sera pas facile... mais c'est ça qui me motive à venir au bureau tous les matins, ou presque... ».

Le Syndic termine sa prise de parole en excusant M. Fabien Joly, qui est en vacances.

M. Anthony Hinder, Municipal, informe le Conseil que la Municipalité a déposé un second recours contre la facture sociale 2020, à l'instar de 2019. Les procédures suivent leur cours et le Conseil en sera régulièrement informé. Cette situation des péréquations devient de plus en plus préoccupante pour beaucoup de communes. M. Hinder rappelle que l'initiative aboutie SOS Communes est toujours en cours d'analyse cantonale. Cette initiative est une bonne chose mais elle a aussi un mauvais côté : elle repousse le nouveau mode de calcul de la péréquation qui devait entrer en vigueur en 2022 et qui va être reporté en 2023.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, revient sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée sous les meilleurs auspices. 1'032 élèves sont scolarisés dans les cinq sites de l'établissement Elisabeth de Portes. Quant aux mesures sanitaires, les élèves ne doivent plus porter le masque en classe mais il reste obligatoire dans les couloirs.

Elle poursuit en donnant quelques informations sur le Conseil d'établissement qui devra être complété suite à l'entrée en force de la nouvelle législation le 1^{er} juillet dernier. Ce conseil est actif au sein de l'AEE et a pour but de créer un véritable partenariat entre l'école et les différents acteurs locaux. Il se compose de quatre groupes de quatre personnes représentant, à parts égales : les autorités communales, les parents d'élèves, les représentants des sociétés locales qui organisent des activités pour les enfants et les représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Les parents d'élèves ont reçu une invitation à participer à une séance d'information sur ces élections qui se tiendront le 2 novembre prochain. Deux séances annuelles réunissent le Conseil d'établissement.

6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Pierre Schaller, Délégué, annonce que les préavis de début de législature et le budget 2022 ont été acceptés lors de la dernière séance du 14 septembre. A noter que les comptes, de facto le budget, sont équilibrés puisque ce sont les communes qui paient. Il relève une petite anecdote qui l'a fait bondir : un conseiller a proposé de voter un montant indéfini (sic) sur les dépenses extrabudgétaires... Il termine en précisant que les vacances restent les mêmes que durant la législature précédente.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

Mme Leah Halpren, Déléguée, transmet les informations issues de la séance du Conseil intercommunal du 30 septembre à Crassier. Outre les préavis de début de législature qui ont été acceptés, la motion relative au camp de jour estival a été transmise au Comité de direction pour étude et rapport. Quant au budget 2022, il se monte à CHF 8'022'763.-.

Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)

M. Michael Bumm, Délégué, informe que les préavis de début de législature habituels ont tous été acceptés lors de l'assemblée du Conseil intercommunal du 1^{er} septembre dernier. Par ailleurs, les commissions de gestion et des finances, « Règlement du personnel » et « Bâtiment CEP » ont été nommées. Il n'y a pas de représentant de Gingins dans ces trois commissions. Il conclut en informant que le site internet de l'association a été piraté et mis hors ligne depuis lors ; une enquête est en cours auprès du Ministère public.

Région de Nyon

M. Cédric Gorgerat, Délégué, revient également sur les préavis de début de législature qui ont été approuvés le 16 septembre, accompagnés de trois préavis, dont un DISREN (requalification de la Route Suisse à Coppet) et deux relatifs aux transports publics. Les transports publics ont fait l'objet de la publication d'une brochure qui dresse le bilan de 10 ans de programmes des TP et qui est disponible en ligne.

Dans la même veine, la promotion sur l'abonnement demi-tarif, valable deux mois, démarre et sera disponible jusqu'au 27 octobre, au prix de CHF 33.- ; quant à l'Avantages loisirs, une entrée vous sera offerte dans certains lieux si vous vous y rendez en transports publics ou en vélo.

Sur le plan touristique, le chantier de la Givrine avance avec la pose du revêtement du parking et les résultats provisoires du plan de soutien au tourisme mettent en lumière les 1'500 réservations de séjour « 3^{ème} nuit gratuite », représentant 12'000 nuitées, et environ 630 bons resto de CHF 50.-, pour un total de CHF 200'000.- engagés.

Citons encore l'application guichet-mobile qui promet des économies pour les trajets domicile-travail, l'ouverture des candidatures au Prix à l'innovation 2022 et la carte Côte à Côte qui vous donne accès à 12 spectacles dans trois théâtres régionaux.

La prochaine séance aura lieu le 15 décembre et traitera du budget 2022, des indemnités 2022-2026, de la jonction autoroutière de Rolle et du soutien aux activités du Casino Théâtre de Rolle.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2021

ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2022

La parole est donnée à **M. Pierre-Yves Revaz**, président de la commission des finances, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

Le Président ouvre la discussion :

M. Ernest Fehr, Conseiller, remarque qu'une augmentation de 3 points a été acceptée l'année dernière. Or, l'année n'est pas terminée ; il est donc impossible d'avoir le recul nécessaire pour en déterminer les effets. Aussi, il soumet l'idée d'attendre une année afin de voir l'impact réel de l'augmentation de 2021 et propose de refuser le préavis.

M. Pierre Schaller, Conseiller, abonde dans ce sens et demande le maintien du taux actuel. De plus, la commune est en pleine procédure de recours et il s'agit de démontrer à l'Etat que Gingins n'est pas une vache à lait. Si les finances communales vont mal, c'est à cause du Canton et de sa péréquation.

D'ailleurs, il est précisé dans le préavis que ces 2 points d'impôts supplémentaires tomberont dans l'escarcelle cantonale.

M. Vincenzo Ganci, Conseiller, rejoint les avis précédents et pense qu'augmenter les impôts pour améliorer la situation financière communale est une solution certes logique mais très simpliste. Il aurait préféré un débat préalable sur d'autres solutions possibles comme le contrôle des dépenses, l'éventualité de vendre des biens communaux ou encore l'évaluation de la capacité d'endettement. Il est important que le Conseil communal vote dans l'intérêt de la qualité de vie de ses concitoyens et au maintien de la compétitivité de la commune. Présenter le taux proposé de 62% comme inférieur à la moyenne cantonale n'est pas mensonger en soi, mais la réflexion sur cette proposition est fautive. Il ne s'agit pas de comparer le taux de Gingins avec des communes du district d'Aigle, par exemple, qui ont des taux au-delà de 70% mais bien avec les communes voisines qui ont des taux plus bas que celui proposé.

M. Ganci propose également de refuser l'arrêté 2022 et demande à la Municipalité de trouver d'autres solutions et d'autres sources de revenus hors péréquation.

M. Jean-Claude Schaller, Conseiller, bien que fraîchement débarqué, estime que des dépenses excessives ont été faites par le passé. La Croix-Blanche est magnifique mais elle a coûté très cher. Le complexe sportif est également un projet onéreux mais c'est un héritage de l'ancienne Municipalité. Il pense qu'il faudrait retarder le réaménagement du complexe sportif, à moins que l'on ne trouve le moyen de vendre ce projet à une association intercommunale qui prendrait une grande partie des frais à sa charge. Pour conclure, il approuve l'intervention de M. Ganci.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, ne souhaite pas ajouter encore un peu de pression sur la Municipalité mais il n'est pas favorable à une augmentation de 2 points l'année suivant l'augmentation de 3 points. Cela risque d'être mal perçu par la population. A l'instar de M. Fehr, il pense judicieux d'attendre le résultat sur les comptes suite à l'introduction du taux de 60% ainsi que l'issue des différents recours. Il a bien conscience que cela implique un effort particulier, sans doute durant quelques années, mais cela démontre au Canton que la situation actuelle n'est plus tenable.

M. Valéry Babey, Conseiller, demande la valeur du point d'impôt et quel montant représentera ces deux points supplémentaires. Il souhaite également savoir si des recettes extraordinaires sont prévues cette année.

M. Anthony Hinder, Municipal, répond qu'il n'y a aucune recette extraordinaire jusqu'à présent et que le point d'impôt a une valeur d'environ CHF 145'000. Si l'on considère les acomptes 2022, ils sont à peu près aussi élevés qu'en 2021 car ils sont basés sur un taux de 57% (ndlr : Les acomptes 2022 sont basés sur les chiffres 2020). Si l'on effectue une simulation, on constate qu'il manquera environ CHF 300'000.-. Il faut savoir également que plus le taux d'imposition augmente, plus la valeur du point diminue. Cette situation est grotesque mais elle est ainsi. C'est pour cette raison que la Municipalité propose d'augmenter le taux à 62% afin d'augmenter les recettes nettes considérant que le statu quo à 60% induira de facto une perte.

Le Syndic ajoute qu'il peut comprendre que certaines personnes souhaitent maintenir le taux à 60%. Mais d'après tous les calculs et simulations effectués par M. Hinder, il est très fortement probable que les comptes soient à nouveau déficitaires en 2021. La Commune devra donc emprunter pour faire face à ses dépenses courantes. Heureusement, les banques ne posent aucun problème à consentir à l'emprunt d'une commune. Ce qui est plus embêtant, c'est de laisser et de creuser un passif pour le futur. Le but de la Municipalité est d'équilibrer les comptes et pour y parvenir, elle pense que ces deux points sont nécessaires. Elle sait que c'est un réel effort mais elle souhaite que le Conseil offre cette possibilité d'augmenter le taux de deux points afin de pouvoir générer environ CHF 300'000.- supplémentaires de recettes nettes.

Aujourd'hui, la Municipalité réfléchit également à rembourser ses dettes car la situation n'est pas très heureuse même si l'on en connaît l'origine. Quant aux personnes qui disent : il faut économiser !, ce n'est pas si simple. La Municipalité a déjà mis l'ouvrage sur le métier en étudiant le budget 2022 mais considérant les charges telles que la péréquation, la cohésion sociale, la réforme policière, les écoles, on se rend compte très vite qu'elle n'a aucune marge de manœuvre ou presque.

Mais quand on reçoit des factures, on doit les payer ! On ne peut pas dire au garde forestier qu'on ne paie que la moitié des factures ; ou diminuer le salaire des employés pour faire des économies, ce n'est simplement pas possible !

M. José Lereuil, Conseiller, fait le constat qu'au moment du vote sur le complexe sportif, il avait été dit que d'importantes rentrées d'argent étaient prévues, ce qui l'avait incité à voter OUI. Aujourd'hui, il se demande s'il n'aurait pas dû voter NON.

Le Syndic confirme qu'il y a eu un certain nombre d'arrivées mais ces habitants sont soumis, parfois, au régime du forfait fiscal qui ne rapporte pas grand-chose à la Commune. Par contre, on constate une réelle hausse des recettes fiscales pour l'année 2021, mais tout repart au Canton ou presque, malheureusement. En augmentant le taux d'imposition, cela diminue le pourcentage reversé au Canton.

Pour en revenir au complexe sportif, aucun franc n'a encore été dépensé pour ce projet et personne ne sait quand les travaux pourront commencer. Mais il est nécessaire de penser à l'avenir, aux jeunes, à la relève et la Municipalité va retourner discuter avec les communes voisines et peut-être qu'elle réussira à les convaincre de participer financièrement. Ceci dit, c'est regrettable car les conditions d'emprunt en ce moment sont très favorables.

M. André Blécha, Conseiller, souhaiterait clarifier une ou deux choses. En premier lieu, il a été très surpris de constater que la politique du Canton pousse les communes à augmenter leur taux d'imposition. En résumé, si le montant des recettes fiscales communales augmente en raison de contribuables aisés ou de rentrées extraordinaires, plus du 80 % du montant doit être reversé au Canton. Par contre, si les recettes fiscales augmentent en raison du taux d'imposition à 62%, les rentrées supplémentaires, qui représentent environ CHF 300'000.- reste au sein de la Commune. Si l'on suit cette politique cantonale, on remarque que le Canton n'augmente pas ses impôts mais qu'il s'attend à ce que les communes augmentent les leurs pour le financer. Seule option laissée aux communes pour garder leurs recettes : augmenter le taux communal.

Ensuite, si l'on regarde le rapport entre les frais de péréquation et le montant des recettes fiscales, on remarque que Gingins est la 3^{ème} commune la moins bien lotie du Canton de Vaud. Selon lui, les gens assis dans la salle ce soir ont voté des projets sans penser à leur financement.

M. Sylvain Liudat, Conseiller, se demande s'il ne serait pas plus intelligent d'emprunter plutôt que de payer le Canton, surtout aux conditions d'emprunt très avantageuses que l'on connaît aujourd'hui. Partant, il demande s'il n'y a pas un effet suspensif aux paiements en raison des recours.

M. Anthony Hinder, Municipal, répond que c'est le cas : le paiement des décomptes finaux des péréquations 2019 et 2020 ont été suspendus. Par contre, la Commune paie les acomptes 2022.

M. Michel Zryd, Conseiller, demande de quels montants on parle.

M. Anthony Hinder, Municipal, répond qu'il s'agit d'un peu plus d'un million pour chaque année. Il poursuit en mettant en perspective les chiffres de 2016 et de 2020 afin que le Conseil se rende bien compte de la problématique induite par ces charges de péréquation :

En 2016, les recettes fiscales étaient de CHF 6'100'000, les charges péréquatives étaient de CHF 3'760'000.- laissant ainsi des recettes nettes de CHF 2'340'000.

En 2020, les recettes fiscales étaient de CHF 8'680'000, les charges péréquatives sont montées à CHF 6'900'000.- ne laissant « plus que » CHF 1'780'000.

On constate donc qu'avec une augmentation des recettes de plus de deux millions et demi entre 2016 et 2020, nous avons reçu à peu près CHF 500'000.- de moins en 2020 qu'en 2016. Exprimé en pourcentage, Gingins a versé 62% de ses recettes fiscales au Canton en 2016 contre plus de 80% en 2020. C'est énorme et c'est la raison du déséquilibre financier actuel. Et la Municipalité n'a aucune possibilité de modifier ces chiffres.

La situation 2021 s'annonce tout autant compliquée, avec des acomptes de plus de CHF 7'150'000 prévus. Et même si nos recettes fiscales attendues atteignaient CHF 10'000'000.- cela ne suffira pas.

M. Serge Bally, Conseiller, a un peu perdu le fil... d'ailleurs, ces chiffres sont un peu du vent, personne ne sait vraiment où l'on va. Par contre, il ne comprend pas pourquoi la commission des finances estime très souvent dans ses avis que la Commune peut supporter les investissements proposés, alors qu'il semble évident qu'on a plus les moyens d'investir et qu'on arrive tout juste à faire tourner le ménage courant.

Mme Leah Halpren, Conseillère et membre de la commission des finances, souligne que ces deux dernières années, la COFIN a préavisé négativement sur le financement des projets proposés. Elle souhaite ensuite avancer deux arguments en faveur de l'augmentation du taux d'imposition :

Sur la proposition d'attendre une année afin d'établir un bilan, ce n'est pas pertinent. Il faut remettre les choses dans leur contexte et se souvenir que l'année dernière, il avait été dit que l'augmentation de trois points ne serait pas suffisante ; elle aurait dû être de sept points. Cependant, une telle augmentation aurait été une lourde charge pour les contribuables. L'augmentation proposée cette année est la suite logique de 2021.

Sur la réduction des dépenses ensuite, qui se concrétisera ou pas, lorsque la Municipalité présentera le budget 2022. Mais il est très difficile de trouver des rubriques dans lesquelles la Municipalité peut agir.

Pour conclure, Mme Halpren pense qu'il n'est pas possible d'augmenter encore la dette en empruntant, quand bien même les intérêts sont si bas. On constate déjà que la dette à court terme n'arrive pas à être remboursée, elle va même être augmentée d'un million très prochainement. Aussi, les décomptes finaux 2019 et 2020 sont toujours dus. Avons-nous la moindre chance de gagner le recours contre le Canton ? Cela tiendrait du miracle ; il ne faut pas compter sur une victoire et la procédure peut durer des années.

Ce qui amène la dette à court terme, utilisée pour payer les factures courantes de la commune à CHF 5 millions.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller et Président de la commission des finances, rappelle que la commission des finances se prononce sur les moyens de la Commune pour financer un projet ; mais tant que la Commune reste sous le plafond d'endettement, elle a les moyens de financer. Partant, la commission a donc fait son travail. M. Revaz a été choqué, lors du débat sur le complexe sportif, de constater que la Municipalité a fait le coup de l'argent magique et de la poudre de perlimpinpin. Elle nous a promis de l'argent de la banque nationale, nous a parlé du recours quasiment gagné, de donateurs anonymes, bref, ce n'est plus la même Municipalité mais maintenant, il faut arrêter avec ces promesses. Pour conclure, et même si ça ne lui plaît pas, il est favorable à l'augmentation du taux d'imposition.

M. Michel Zryd, Conseiller, remercie Mme Halpren pour son analyse et constate qu'il n'y a plus d'argent et que le trou se creuse. Ceci dit, le réaménagement du complexe sportif n'a toujours pas débuté ; il n'y a ainsi pas de cause à effet sur la situation financière de la commune aujourd'hui.

Le Syndic remercie également Mme Halpren pour sa vision de la situation globale des finances communales. Il tempère cependant en remettant les éléments dans leur contexte. Le préavis N° 32 relatif à la transformation de la Croix-Blanche par exemple, qui coûte environ CHF 200'000.- par année, n'a pas fait l'objet d'un avis défavorable de la commission des finances.

Le Syndic confie avoir été surpris de constater ces chiffres dont il n'était pas conscient à son arrivée. Aujourd'hui, il se rend mieux compte de la situation et pense que la commune a vraiment besoin de ces deux points supplémentaires qui rapporteront environ CHF 300'000. La situation sera plus claire et il sera temps de commencer à réfléchir à la manière de rembourser les dettes et combler ce trou. Il admet qu'en tant que conseiller communal, il ne savait pas tout ça mais aujourd'hui, la Municipalité a cette volonté d'informer et d'être transparente.

M. Pierre Schaller, Conseiller, maintient sa position de statu quo qu'il assume très bien. Et si l'année prochaine, il faut augmenter, on augmentera. Il rappelle que le Conseil a refusé le préavis sur les indemnités des municipaux et propose à la Municipalité de chercher des mesures d'économie supplémentaires. Comme tout le monde le sait, Gingins a sept municipaux mais a également un technicien communal ; a-t-on vraiment besoin d'être autant avec, en plus, un technicien communal ? La prise en charge de la caisse de retraite des employés, financée au 2/3 par la Commune, pourrait aussi être un sujet de discussion. M. Schaller s'excuse cependant de ses propos qui peuvent blesser des personnes présentes ce soir mais pense qu'il faut mener la réflexion sur plusieurs fronts.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, rappelle que la marge de manœuvre de la Municipalité est très réduite. Il est curieux de savoir si les simulations et les calculs ont tenu compte d'un minimum de projets à venir. S'il n'est pas partisan de réduire des projets qui ont déjà été votés, il pense que les projets futurs peuvent être repoussés tant que la situation n'aura pas été équilibrée, et d'attendre l'issue des recours ainsi que le bilan de l'augmentation de l'année dernière. Il serait d'accord pour une augmentation, si dans le même temps, on réduit les investissements futurs.

M. Anthony Hinder, Municipal, comprend les dires de M. Baldy ; par contre, la fiduciaire a une toute autre approche. Selon elle, les taux sont si bas que c'est aujourd'hui qu'il faut investir. A titre d'exemple, il confie que la Municipalité a reçu une offre pour un emprunt de 5 millions à +0,35%, sans amortissement durant 20 ans ; mais cela impliquerait de laisser une dette pour autant d'années. Il rappelle également que les emprunts à court terme rapportent de l'argent à la Commune.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, pense que cette dernière intervention aurait dû être évitée. A quoi cela pourrait bien servir d'emprunter 5 millions pour ne pas les utiliser ? Idem pour les emprunts à court terme, c'est ridicule d'emprunter 2 ou 3 millions maintenant alors que les taux sont négatifs. On les dépose sur un compte en banque et on paie des intérêts. C'est hallucinant !

Mme Elaine Walsh, Conseillère, demande si la Commune ne pourrait pas développer d'autres sources de revenus, par exemple en faisant installer des panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux et en revendant l'énergie ? Elle prend également l'exemple de la salle communale, qui coûte très cher en chauffage, et pour laquelle il faudrait peut-être étudier un moyen d'optimiser l'énergie coûteuse en prévoyant des travaux sur l'isolation et un nouveau système de chauffage.

Le Syndic répond qu'il ne voit pas quelle société pourrait récolter de l'argent pour la Commune. A la limite, la Municipalité pourrait créer une société chargée de procurer des revenus à la Commune mais il y a aussi des risques. La Municipalité y réfléchit, elle se renseigne auprès d'autres communes mais pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour. Quant à la salle communale, elle fait partie des réflexions de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président rappelle l'amendement proposé par M. Fehr en début de séance, qui propose de maintenir le taux à 60% et énumère les taux avant de demander si M. Fehr maintient son amendement.

M. Ernest Fehr, Conseiller, explique qu'il n'a pas proposé d'amendement mais le refus du préavis.

Après plusieurs minutes d'échanges et de discussion sur la manière de voter le préavis, le Président tranche et soumet le préavis au vote.

Résultat :

Le préavis est refusé par 22 NON et 11 OUI.

Le taux d'imposition pour 2022 est ainsi maintenu au taux 2021, soit 60%

8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2021

PARC JURA VAUDOIS – CHARTE 2023 – 2032

Le Président donne la parole à la Municipalité pour un complément d'informations :

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, explique qu'actuellement, le parc est constitué de 34 communes territoriales et de 3 communes propriétaires étendues sur presque 560 km² incluant plus de 38'000 habitants. Pour la prochaine phase, le Parc Jura Vaudois a reçu les demandes d'adhésion de quatre communes supplémentaires : Moiry, Saint-Oyens, La Rippe et Saubraz, avec en plus Pizy et Montherod suite à leur fusion avec Aubonne.

En résumé, le Parc vise à conscientiser les habitants par l'identification de l'appartenance au périmètre d'un parc naturel régional reconnu d'importance nationale depuis 2013. Et à travers cette sensibilisation, il vise à préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager de notre région, renforcer les activités environnementales, économiques et éducatives axées sur la durabilité, et mener des projets de sensibilisation du grand public aux enjeux de conservation des espèces et de ses milieux naturels.

Spécifiquement pour Gingins, le Parc Jura Vaudois a contribué à la reconstruction et la conservation des murs en pierre sèche dans les pâturages; il a contribué à la mise en place d'un environnement favorable aux espèces dans les marais du Pontet et l'accompagnement de ces espèces; il a participé à plusieurs accompagnements instructifs dans les écoles pour calquer la conscience des écosystèmes et de tout ce qu'ils nous apportent, et à encourager le respect et la préservation de l'environnement. Et pour toutes ces actions, le Parc Jura Vaudois s'est occupé de trouver des subventions.

Les responsables du Parc Jura Vaudois sont en train de développer un label « Produits des parcs suisses » qui aura pour but de promouvoir les produits régionaux, plus accessibles aux habitants du parc, et en valorisant et en trouvant des financements pour les bonnes pratiques et l'innovation en agroécologie.

Le Président ouvre la discussion :

M. Jean-Claude Schaller, Conseiller, considère que c'est beaucoup de blabla pour un projet écologique. Il a pris connaissance du préavis et du contrat et fait remarquer que l'on parle d'un territoire couvert principalement de forêts et de pâturages, aux mains des communes pour la plupart.

Cette zone est fréquentée par des personnes issues de tous bords qui veulent jouer les touristes, chasser le loup, faire pâturer les bêtes en été, etc... Cela coûte CHF 6'000.- par année à la Commune, ce qui est raisonnable. Par contre, il aimerait beaucoup que chacun reste à sa place ; que les chasseurs puissent intervenir dans la régulation de la présence du loup sans que des citoyens qui n'y connaissent rien envahissent les pâturages ; que les touristes puissent évoluer sur des sentiers dédiés et que les amodiataires continuent à bénéficier des pâturages estivaux.

La parole n'est plus demandée, **le Président** demande aux Conseillers de s'annoncer pour la commission. Personne ne semble intéressé, le Bureau a donc nommé la commission qui a été révélée en fin de séance.

Elle est composée de Mme Fabienne Ruch et de MM. Fabrice Gaumann (premier nommé), Johnny Bühler, Christian Lavanchy et Alexandre Mestral.

9) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président donne la parole à qui veut la prendre :

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande à la Municipalité ce qu'elle compte faire suite au refus du préavis concernant l'arrêté d'imposition.

Le Syndic répond que le taux actuel sera maintenu à l'identique. La préfecture et le Canton en seront informés.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, demande si la Municipalité à l'intention d'agir afin de restreindre l'utilisation abusive des places de parc louées sur le parking de Jolie Fontaine. La situation est inadmissible, c'est le chaos.

Le Syndic répond que la Municipalité voulait proposer de construire de nouveaux parkings mais suite au refus du Conseil communal d'augmenter le taux d'imposition, elle va devoir renoncer... (Rires dans l'assemblée). Il rassure cependant M. Revaz en lui rappelant ce qui lui a déjà été communiqué par écrit : une solution va être mise en place sur le parking de Jolie Fontaine afin d'empêcher les tiers d'utiliser les places de parc louées. Cela demande un peu de temps, mais c'est en cours.

Mme Leah Halpren, Conseillère, revient sur les cyberattaques qui ont fait les gros titres des journaux ces dernières semaines et souhaite savoir si les données communales sont à risque.

Le Syndic répond que le risque zéro n'existe pas. Cependant, la Commune ne dispose pas de serveurs internes qui pourraient être piratés ; toutes les données communales sont stockées sur les serveurs externes de Swisscom, entre autres. La Secrétaire municipale et lui-même participeront à une formation la semaine prochaine dans le but de mettre en place des garde-fous au sein de l'administration afin de limiter les risques, présents principalement dans les courriels (pourriels). Une sensibilisation a été faite auprès des utilisateurs, les mots de passe sont régulièrement modifiés et les courriels indésirables ou contenant des pièces jointes suspectes sont supprimés systématiquement.

Mme Fabienne Ruch, Conseillère, demande si la sécurité du cheminement piétonnier le long de la route de la Dôle fait partie des priorités de la Municipalité. Elle rappelle son intervention lorsque la discussion sur le cheminement piétonnier le long de la route de St-Cergue occupait le Conseil communal, qui estimait que la route de la Dôle était prioritaire par rapport au projet réalisé depuis. Elle demande donc si la Municipalité à l'intention d'étudier sa demande.

M. Denis Krebs, Municipal, répond que les mesures de vitesse prises au moyen du radar pédagogique ne sont pas suffisamment parlantes pour l'instant ; l'analyse se poursuit. Le voyer cantonal viendra constater sur place s'il est pertinent de réfléchir à prévoir des aménagements particuliers.

En comparaison, des pointes de vitesse à plus de 100 km/h avaient été relevées le long de la route de St-Cergue ; ce qui est sans commune mesure avec les valeurs le long de la route de la Dôle.

M. José Lereuil, Conseiller communal, demande si le projet de liaison par les transports publics entre les communes de Gingins, Chésereux et éventuellement La Rippe jusqu'à Trélex est toujours d'actualité.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, répond que ce dossier est loin d'être froid. L'étude pour la mise en place d'une ligne par liaison d'un bus autonome est hors de prix. Une nouvelle ligne dédiée coûte également très cher. Mme Eljamal étudie d'autres solutions, y compris la mise en place de vélos en libre-service entre Gingins et Trélex.

M. William Bally, Conseiller, demande des nouvelles de la future STEP.

M. Denis Krebs, Municipal, informe que l'APEC va déposer prochainement une demande de permis de construire pour une nouvelle STEP du côté versant de la région puisque Nyon a refusé de se raccorder à la megastep du Lavasson. De son côté, la ville de Nyon a également déposé un préavis pour sa propre STEP. Gingins doit se pencher sur trois options :

- 1) Créer une station de pompage pour rejoindre Trélex et permettre un raccordement à la STEP de l'APEC ;
- 2) Se raccorder à Nyon mais cela pourrait poser un problème avec le débit de l'Asse dont il s'agit de préserver la faune ;
- 3) Construire une nouvelle STEP en collaboration avec la commune de Chésereux, dite à membrane, qui pourrait être installée à l'emplacement actuel.

Ces trois options sont à l'étude y compris la STEP nouvelle génération qui pourrait traiter les micropolluants.

M. Gianluca Allaria, Conseiller, demande quels sont les moyens de lutter contre les chauffards qui traversent le village à trop grande vitesse. C'est dangereux, surtout aux abords de l'école.

M. Denis Krebs, Municipal, répond qu'à part les contrôles radars, la marge de manœuvre est limitée. On pourrait imaginer limiter la vitesse à 30 Km/h mais un panneau ne suffit pas à faire ralentir les chauffards et la mesure n'est pas très populaire.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, révèle une petite anecdote qui, l'autre jour, l'a vu être doublé par un cycliste devant la voirie, cycliste mesuré à 62 km/h.... Sa question concerne plutôt le préavis joint aux envois qui concernait les montants des vacances pour la nouvelle législature. Est-ce pour discussion ou pour information ?

Le Président répond que ce préavis a été distribué pour information uniquement afin que les nouveaux élus en prennent connaissance.

Mme Sissi Aeschlimann, Conseillère, se plaint des nuisances sonores dans le village, le long de la route de Chésereux particulièrement. Or, il avait été dit que la Confédération subventionnait la pose de revêtement phono absorbant mais que rien a été fait par la Municipalité précédente. C'est sans doute trop tard aujourd'hui mais cela devrait être étudié ; il lui semble même que c'était une obligation. Ces travaux pourraient peut-être être prévus dans la continuité des travaux à faire sur les routes.

M. Denis Krebs, Municipal, explique que les routes de Trélex et de Chésereux auraient pu faire l'objet d'un nouveau revêtement phono absorbant mais on n'a pas le financement pour réaliser ces travaux. Et même si la Confédération le recommande, le nerf de la guerre reste l'argent.

Mme Sissi Aeschlimann, Conseillère, fait remarquer tout de même que Trélex a posé un revêtement phono absorbant, pour la plus grande satisfaction des riverains.

M. Denis Krebs, Municipal, répond que lorsqu'il y aura des travaux conséquents et indispensables à réaliser sur ces tronçons, la pose d'un tel revêtement sera étudiée.

Mme Elaine Walsh, Conseillère, rappelle qu'une émission télévisée récemment diffusée arrivait à la conclusion que limiter la vitesse à 30 km/h équivalait à poser un revêtement phono absorbant. Sans coût supplémentaire.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

10) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La Secrétaire donne lecture de l'extrait des décisions qui sera affiché dans les 72 heures au pilier public et sur le site communal.

Le Président lève la séance à 21h35 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié sur présentation du certificat Covid.

Il conclut en remerciant chacun de sa présence et en souhaitant un bon retour aux Conseillers qui s'en vont.

PROCHAINE SÉANCE :
JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 à 18H30

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Cédric Gorgerat



La Secrétaire


Nathalie Haab



VU PAR LE PRÉFET

le: 31 janvier 2022